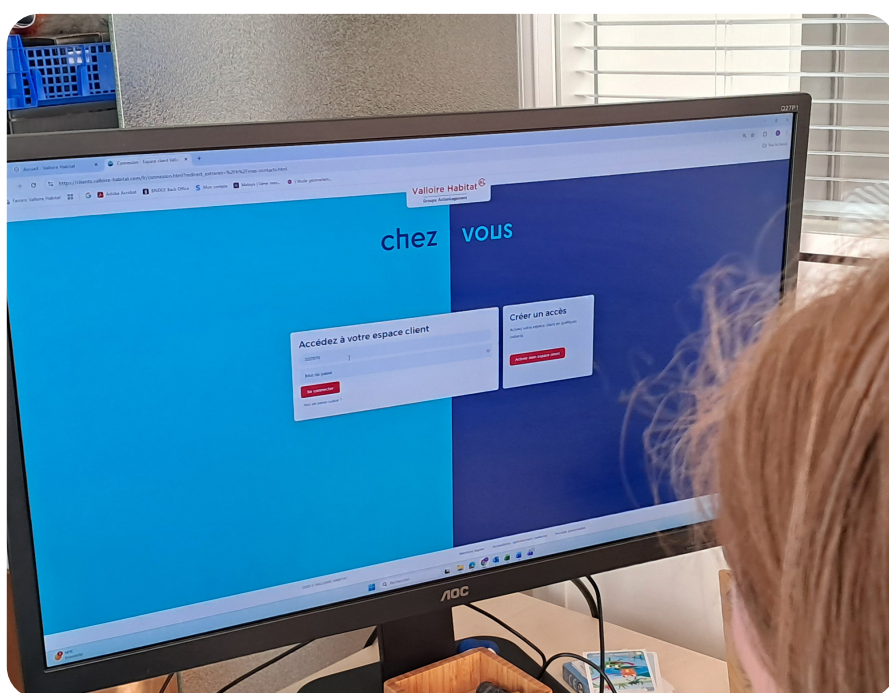


MURS

**si vous n'avez pas encore ouvert
votre espace client, faites-le !**



Que trouver dans votre espace client ?

- Vos **contacts** chez Valloire Habitat
- Vos **avis d'échéance** et **l'état de votre compte** locataire
- Le **paiement en ligne**
- Les formulaires de **demandes techniques et administratives**
- Les formulaires de **changement** de coordonnées, RIB
- Les **documents d'information**, Murs Murs, fiches techniques...

accéder à votre espace client



Scannez ce QR code
ou rendez-vous sur
www.valloire-habitat.com,
rubrique "Espace client"

Vous avez besoin d'aide ?

monespace@valloire-habitat.com
ou au 02.38.77.84.84
en indiquant votre n°client.

MURS

journée portes ouvertes à Chambray-lès-Tours

Venez découvrir 2 programmes en vente en location-accession et BRS* au cœur de l'écoquartier de la Guignardièr

Jusqu'à **8000 €** de remise sur l'achat de votre logement !

* Bail réel solidaire



• **Résidence Nali**
20 appartements
du T2 au T4

Où ?
Rue René Dumont

• **Les Bréanes**
10 maisons
T3 et T4

Où ?
Av. Charles Darwin



Nous vous accueillerons sur les 2 sites
samedi 25 avril 2026 de 10 h à 18 h
Plus d'info ? **06.40.45.41.23**

savez-vous planter des choux ?



Au mois d'avril, le printemps s'installe, les jours rallongent, la terre se réchauffe, et on commence vraiment à semer et à planter. Et on plantera d'autant plus facilement que le sol sera ressuyé (séché après la pluie) et qu'on pourra protéger en cas de gelée tardive.

Alors que planter en avril au potager ?

- Artichauts
- Ciboulette
- Pommes de terre
- Choux verts
- Estragon
- Laitues
- Poireau d'été
- Thym
- ...

Vous n'avez pas de jardin, mais vous avez des pots ?

Vous pouvez faire le choix de planter des légumes, et repartir sur la liste ci-dessus, en adaptant bien-sûr à la place dont vous disposez.

Mais vous pouvez aussi planter des fleurs. Les bulbes à floraison estivale sont idéales pour les jardinières : lys, glaïeuls, dahlias, bégonias...



Attention à la biodiversité !



Il n'est pas nécessaire d'employer des herbicides, insecticides ou engrais pour avoir un jardin productif. Ce sont des produits qui détruisent la faune et la flore. A la place, adoptez des engrais naturels utilisés en jardinage biologique.

entre vous et nous...

Créez votre espace client et retrouvez

les coordonnées de vos contacts, vos avis d'échéance, vos formulaires, des tutos et vidéos, vos documents d'information et beaucoup d'autres services !



service +
0 820 22 19 53
(N° INDIGO - 0,09 € TTC/MIN.)

En dehors des heures d'ouverture* pour les demandes de dépannage concernant le chauffage collectif, l'engorgement des canalisations, les portes automatiques de garage, les pannes d'ascenseur et pour tout problème lié à la sécurité des personnes et des biens.

*Ouvert le matin de 9h00 à 12h30 et sur rendez-vous l'après-midi

Valloire Habitat

Groupe ActionLogement

valloire-habitat.com



Construction, vente, gestion immobilière et services supports associés



Logements avec chauffage collectif et eau chaude sanitaire collective ou individuelle sur les sites d'Orléans, Sully-sur-Loire, Montargis et Tours.

Société anonyme d'HLM, au capital de 62.248.280 € - 086 180 387 RCS Orléans



pensez à votre déclaration d'impôts

La campagne de déclaration d'impôt 2026 qui concerne les revenus de 2025 ouvre officiellement **le 9 avril 2026**.

QUI EST CONCERNÉ ?

De manière générale, vous êtes tenu d'effectuer une déclaration de revenus dès vos 18 ans, dès lors que vous n'êtes plus rattaché au foyer fiscal de vos parents.

QUE DEVEZ-VOUS DÉCLARER ?

Vous devez déclarer tout l'argent que vous avez gagné l'année avant la déclaration. Par exemple, en 2026 vous devrez déclarer l'argent que vous avez gagné en 2025.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Cette déclaration permet de régulariser votre situation de l'année précédente en prenant en compte tous vos revenus mais aussi vos charges (dons, dépenses éligibles aux crédits d'impôt, etc.). Cela vous permet aussi de **prétendre à certains droits sociaux**.

Ne pas déclarer ses revenus peut avoir des conséquences graves, qu'il s'agisse de **majorations d'impôts pour les foyers imposables** ou de **pertes de droits et avantages pour les foyers non imposables**.